

Image not found or type unknown



## si je divorce, l'argent d'un AT fait parti de la communauté ?

Par **zabou63**, le 15/11/2008 à 10:16

bonjour,

Voilà, j'ai eu un accident de travail avant mon mariage (sous le regime de la communauté), depuis 20 ans je reçois une rente accident de travail, cet argent je l'ai toujours mis sur différents comptes ( nous avons pas de compte joint), en prévision de ma retraite.

En cas de divorce, cet argent fait il parti de la communauté, ou il m'appartient entièrement ?

Merci de votre réponse.